

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-98

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2015 de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne – Budget Principal

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE BIDEAU Dominique |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LE GUILLOU Patrick |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LEBEAU Pierre |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENSOUSSAN Éric | - DUVAUDIER Michel | - MEDINA Marc |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - OUDINET Michel |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FAUTRE Christian | - PANNETIER Gilles |
| - CAILLEREZ Adrien | - FENASSE Delphine | - PARRAIN Mary France |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAILHAC Benoît | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARREZ Gilles | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CERCLEY Nicole | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - JEANNE Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KARACA Sengul | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - KENNEDY Marie | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-98-BF
Date de réception préfecture :
17/06/2016

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- LACHELACHE Nassim
- PASTERNAK Jean-Jacques
- RISPAL Yoann
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 83 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-98-BF Date de réception préfecture : 17/06/2016
--

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2015 de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne – Budget Principal.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14,

VU le Compte Administratif portant sur le budget principal pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable,

CONSIDERANT que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

CONSIDERANT que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 pour l'ex-CAVM présente par section les résultats détaillés ci-après :

CA 2015 (en euros T.T.C.)	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes de fonctionnement	31 993 533,56
Total des dépenses de fonctionnement	30 799 391,54
RESULTAT EXERCICE	1 194 142,02
RESULTAT REPORTE 2014	715 861,91
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	1 910 003,93
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes d'investissement	4 632 969,28
Total des dépenses d'investissement	3 691 329,55
RESULTAT EXERCICE	+941 639,73
RESULTAT REPORTE 2014	-1 296 506,03
Restes à réaliser en recettes	+156 850,00
Restes à réaliser en dépenses	-1 198 480,03
RESTES A REALISER	-1 041 630,03
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	-1 396 496,33
EXCEDENT DE L'EXERCICE	513 507,60

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-98-BF
Date de réception préfecture :
17/06/2016

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil de Territoire approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 pour l'ex-CAVM,

DELIBERE

Nombre de votants : 83

Votre contre : 0

Vote pour : 81

Absentions : 2

DECIDE d'approuver le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 pour l'ex-CAVM tel que présenté.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-98-BF
Date de réception préfecture :
17/06/2016